

UNE INTERPELLATION POUR DES REGIONS SOLIDAIRES

En quoi les élections régionales qui sont organisées les 14 et 21 mars 2010 représentent-elles un enjeu pour la solidarité internationale ? A l'heure d'une mondialisation confrontée à de nombreuses crises alimentaire, environnementale, financière et plus largement économique et sociale, le **CCFD-Terre Solidaire** est convaincu de l'importance des territoires dans la recherche de réponses.

Avec pour objectif de « susciter la création de richesses et favoriser leur juste répartition, et de garantir l'accès aux droits humains et leur respect », le CCFD-Terre Solidaire continue de se mobiliser, comme depuis près de 50 ans, avec les partenaires qu'il soutient partout dans le monde, afin de lutter contre la pauvreté, la faim, les inégalités et les injustices, en faveur de processus de développement plus équitables.

C'est bien à tous les niveaux que doivent se mettre en place des alternatives porteuses de plus de justice et de solidarité ; à l'échelle internationale et nationale par des changements dans les politiques des Etats et des institutions, et par l'échange entre les acteurs sociaux et les peuples. Mais tout autant et sinon plus au niveau local, dans les alternatives portées concrètement et ancrées dans les territoires. Là, peuvent s'exercer des libertés, des approches innovantes, et des responsabilités, que les Etats ont parfois bien du mal à engager. En France, depuis les lois de décentralisation, les régions sont devenues des lieux stratégiques de pouvoir et de gestion. Une bonne raison pour que les membres du CCFD-Terre Solidaire se mobilisent, à l'occasion de ces élections, pour rappeler aux candidats plusieurs enjeux et propositions que nous portons, et sur lesquels les régions ont un rôle à jouer.

LES ENJEUX :

La coopération décentralisée 2

La défense des agricultures familiales et de la souveraineté alimentaire 3

La lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux 4

La responsabilité sociétale des entreprises 5

La défense des droits des roms 6

La défense des droits du peuple palestinien 7

Le CCFD-Terre Solidaire promeut en effet des collectivités locales solidaires sur leur propre territoire, et avec le reste du monde. En plein débat sur les compétences des régions, le CCFD-Terre Solidaire attend d'elles qu'elles soient attentives et vigilantes dans leurs choix de coopération décentralisée, mais aussi quant aux impacts de leurs choix de politiques de transport, de soutien à l'investissement ou à l'emploi, d'environnement, de logement, d'encadrement de l'activité agricole et industrielle.

En lien étroit avec **des organisations du Sud, de l'Est et des organisations de roms ici**, qui sont ses partenaires, et dans le cadre de **collectifs ou de plateformes avec des organisations alliées**, le CCFD-Terre Solidaire interpelle les candidats à ces élections afin de présenter ses recommandations dans les domaines suivants :

- La coopération décentralisée
- La défense des agricultures familiales et de la souveraineté alimentaire
- La lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux
- La responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- La défense des droits des roms,
- La défense des droits du peuple palestinien

Ce dossier comprend des fiches sur chacun de ces enjeux, indiquant succinctement des propositions ou recommandations soulevées auprès des candidats à ces élections. Il est complété d'un document du CRID, dont le CCFD-Terre Solidaire est membre, qui détaille l'importance des régions pour la solidarité internationale (lien vers www.crid.asso.fr).

Catherine Gaudard
Directrice du plaidoyer
au CCFD-Terre Solidaire

LA COOPERATION DECENTRALISEE

Coopération décentralisée et solidarité internationale

Depuis la loi du 6 février 1992 qui légitime l'action des collectivités à l'international, renforcée par celle du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, le mandat des régions pour contribuer à la solidarité internationale avec les collectivités des pays du Sud s'est étendu. Il s'agit maintenant d'ancre la solidarité internationale dans les territoires tout en l'articulant aux grands défis de la mondialisation : défense des droits humains, lutte contre les changements climatiques, promotion d'une économie garantissant davantage la justice sociale que le profit des actionnaires, etc ...

Agir ici

Face à la complexité d'une économie mondialisée, l'éducation au développement représente un volet à part entière de la solidarité internationale. Elle doit être ambitieuse et offrir des espaces de réflexion collective sur les engagements extérieurs de la France (accords sur les flux migratoires, négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce, négociations dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, etc.). La diplomatie des pouvoirs locaux ne peut que sortir renforcée de cette formation du citoyen.

Autre impératif de « l'agir ici » : promouvoir la sobriété et s'engager dans une gestion durable du territoire. Du fait de leur mode de production et de consommation, les pays développés sont les premiers responsables du changement climatique dont les conséquences affectent cependant, en premier lieu, les pays en développement. La justice écologique nous impose des changements de comportements tant individuels que collectifs.

La solidarité internationale s'exprime aussi par une attention particulière portée aux migrants. Cela relève de la défense des droits humains. Les compétences des régions en matière de formation ou de financement de structures d'accueil leur permettent de favoriser l'insertion des étrangers. Les élu-es peuvent aussi s'engager en faveur de la participation politique des populations étrangères, en prenant notamment position sur le droit de vote. Enfin, impliquer les migrants dans les actions de coopération décentralisée valorise leurs compétences, ce qui joue également en faveur de leur insertion.

Veiller à la cohérence des actions

La solidarité internationale exige une mise en cohérence des actions. Un conseil régional peut-il, par exemple, continuer de soutenir le développement de la pêche artisanale au Sénégal tout en encourageant ses armateurs industriels à aller pêcher dans les mêmes eaux ?

Quant aux coopérations économiques, elles demandent une grande vigilance. Aujourd'hui les opérateurs de coopération décentralisée ne sont plus seulement les collectivités territoriales. Les ONG, mais aussi des entreprises sont engagées. Selon l'atlas des coopérations décentralisées du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), sur 12 201 actions de coopération décentralisée menées en 2008, seul 327 concernaient strictement le secteur économique, mais les projets de développement économique sont devenus prioritaires dans le soutien que le ministère des Affaires Etrangères et Européennes apporte aux collectivités. Il faut éviter que la coopération décentralisée ne soit instrumentalisée au seul profit de l'ouverture de nouveaux marchés et que certains projets ne visent avant tout à aider les entreprises françaises à s'implanter à l'étranger. Identifier avec soin les bénéficiaires d'un programme de coopération, le construire avec eux et avec elles (les femmes, rappelons le, sont les premières victimes de la pauvreté dans le monde) est un préalable à toute action de solidarité internationale.

Pour que la coopération décentralisée participe au développement des pays du Sud et de l'Est sur la base des valeurs durables de paix et de respect entre les peuples, le CCFD-Terre Solidaire demande aux candidat-es aux élections régionales de s'engager à :

- Reconnaître les collectivités territoriales avec lesquelles le conseil régional coopère comme des partenaires à part entière.
- Financer des actions d'éducation au développement, notamment auprès des jeunes.
- Prendre position sur les engagements de la France dans les négociations internationales.
- Interpeler les entreprises multinationales installées dans la région sur leurs pratiques sociales au plan mondial.
- Privilégier les technologies, les énergies et les partis pris d'aménagement du territoire qui favorisent le développement durable, Ici comme Là-bas.
- Promouvoir les droits des populations étrangères accueillies sur leur territoire.
- Appuyer les initiatives Nord-Sud entre acteurs et réseaux locaux d'économie sociale et solidaire.

LA DEFENSE DES AGRICULTURES FAMILIALES ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire - autrement dit la possibilité pour un pays d'être maître de ses choix en termes de politique agricole et d'approvisionnement alimentaire - est une condition préalable pour toute action contre la faim et la misère. Or les politiques agricoles, les choix de consommation et la libéralisation des échanges commerciaux prônés au niveau international depuis des années nient ce droit, en détruisant l'agriculture paysanne dont vit pourtant l'immense majorité des 1,5 milliard de paysans dans le monde. Elles y substituent un modèle industriel fondé sur la spécialisation et l'exportation, qui appauvrit les paysans - au Sud comme au Nord - et les condamne à s'exiler vers des villes incapables de fournir à tous des conditions de vie dignes. 70 % des personnes qui souffrent de la faim sont des paysannes et des paysans : cela exige de rééquilibrer les options en faveur de l'agriculture paysanne. La ruine des éleveurs de volailles africains, causée par les exportations massives de découpe de poulet congelé, est un exemple symptomatique de ces dysfonctionnements que le CCFD-Terre Solidaire n'a cessé de dénoncer. Les choix énergétiques ont également un impact majeur sur cette agriculture. Or, l'Union européenne, en imposant à ses Etats membres d'incorporer au moins 10% d'agrocarburants dans la consommation totale de carburants pour les transports d'ici 2020, n'a pas fait un choix favorable aux agricultures paysannes. Ni la France, qui se propose d'atteindre cet objectif dès 2015.

Les effets désastreux des agrocarburants

Issus de la transformation de végétaux cultivés à l'origine dans une perspective alimentaire (blé, maïs, colza, soja, canne à sucre, huile de palme ou betterave) les cultures destinées aux agrocarburants entrent en effet en concurrence avec les agricultures familiales et vivrières au Sud. Leur contribution à l'augmentation des prix alimentaires mondiaux en 2007/2008 a été estimée entre 30 % (FMI) et 75 % (Banque Mondiale).

Stimulée par la demande européenne, l'intensification des monocultures dans les pays du Sud, sous forme de projets d'investissement à grande échelle, produit aussi des effets désastreux sur le plan social. Au Brésil, en Colombie, en Indonésie, au Cameroun, les partenaires du CCFD-Terre Solidaire témoignent d'une compétition avec les producteurs vivriers, de conditions de travail sur les plantations extrêmement précaires, de déplacement forcé des populations et autres violations des droits humains.

Le bilan environnemental n'est pas plus glorieux : déforestation massive des forêts primaires du Brésil, Indonésie, Malaisie et Colombie qui abritent une biodiversité inestimable, recours intensif aux pesticides... Par ailleurs, contrairement aux idées reçues, les agrocarburants ne sont pas neutres sur le plan climatique dès qu'on prend en compte les émissions de gaz à effet de serre liées à leur production et transformation, et au changement d'usage des sols. Enfin, loin de favoriser l'émergence d'un modèle de développement plus sobre, les agrocarburants entretiennent la surconsommation dans le secteur des transports.

Dans ce contexte, nous demandons aux candidat(e)s aux élections régionales de s'engager à :

1. Eviter de contribuer aux importations d'agrocarburants des pays en développement

- En ne soutenant pas de projets d'importation ou production d'agrocarburants dans la région s'ils reposent sur des importations de matières premières (huile de palme, soja...), ou de produits finis (éthanol ou biodiesel)
- En rejoignant l'Association des Régions de France dans sa recommandation, au gouvernement français et à l'Union européenne, de réviser à la baisse les objectifs affichés en terme d'incorporation d'agrocarburants dans l'essence et le gazole. http://www.arf.asso.fr/index.php/bibliotheque/developpement_durable/rapport_final_de_l_etude_sur_les_agrocarburants

2. Favoriser une décroissance de la consommation énergétique des transports

- En privilégiant un urbanisme qui encadre strictement l'étalement urbain.
- En encourageant des modes de déplacement doux : marche à pied, vélo, transports en commun...
- En développant le train comme alternative à la route et le trafic ferroviaire de marchandises comme alternative aux camions.

3. Soutenir l'agriculture paysanne dans la région

- En appuyant les petits agriculteurs et en reconnaissant le rôle clé de l'agriculture dans la mise en place de systèmes de production qui, simultanément, assurent la sécurité alimentaire, préservent les ressources naturelles, procurent des sources de revenus, contribuent au développement rural, et luttent contre le changement climatique.
- En encourageant des circuits courts qui rapprochent les producteurs et les consommateurs autour de produits locaux de qualité en particulier dans la restauration collective (restaurants -lycées et universités-, administratifs...).



LA LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE ET LES PARADIS FISCAUX

Paradis fiscaux : l'enfer pour les plus pauvres

La mobilisation des ressources internes, en particulier par le biais de l'impôt, est essentielle au processus de développement. C'est l'impôt qui donne la possibilité à un Etat de consolider les services publics en réponse aux besoins de santé, d'éducation, d'alimentation... Or aujourd'hui les pays du Sud et de l'Est recueillent des miettes comparées aux richesses qui se créent sur leurs territoires. Approximativement 600 à 800 milliards d'euros fuient ces pays de façon illicite chaque année, pour s'accumuler dans des paradis fiscaux ; soit 10 fois le montant annuel de l'Aide Publique au Développement provenant de l'ensemble des pays du Nord.

A elle seule, la fraude fiscale des multinationales qui jouent sur leurs multiples filiales à travers le monde pour déplacer leurs profits là où il échappe à l'impôt, prive les gouvernements du Sud et de l'Est de 125 milliards d'euros annuels de recettes fiscales. Cinq fois la somme jugée nécessaire par la FAO (*Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture*) pour éradiquer la faim dans le monde ! En France, le coût de l'évasion fiscale oscillait, en 2006, entre 42 et 51 milliards d'euros, soit l'équivalent de son déficit d'alors.

Des moyens de lutte insuffisants

La définition actuelle de l'OCDE (*Organisation de Coopération et de Développement Economiques*) reste trop focalisée sur la question fiscale pour identifier précisément ces zones qui permettent de soustraire à l'intérêt public des ressources qui lui reviennent de droit. Il serait en fait plus judicieux de parler de paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires. Ou plutôt « d'enfers » fiscaux, judiciaires et réglementaires – pour reprendre les termes du philosophe Patrick Viveret – ces places concentrant l'évasion fiscale, la corruption et l'argent des pires trafics (armes, drogues, traite des êtres humains). Enfers fiscaux, lorsque les territoires offrent un régime fiscal faible ou inexistant qui, doublé de l'anonymat, permet aux non-résidents (entreprises ou particuliers) d'échapper à l'impôt ; judiciaire, quand la justice y applique des règles peu strictes et qu'elle refuse de coopérer avec celle des autres pays, notamment en s'abstenant de fournir des informations sur les particuliers et entreprises y possédant des capitaux ; réglementaire enfin, quand le secteur financier n'y est pas soumis aux règles de prudence existant dans d'autres pays, ce qui autorise à des prises de risques extravagantes.

Ces trois sphères prospèrent derrière un même mur, celui de l'opacité. C'est sur ce fondement, combiné à l'importance des places financières offshore, que le réseau Tax Justice Network (TJN) - auquel le CCFD-Terre Solidaire appartient - a dressé un palmarès des paradis

fiscaux, judiciaires et réglementaires qui tranche avec les idées reçues. Dans l'ordre : Delaware (Etats-Unis), Luxembourg, Suisse, Iles Caïman, Londres. Ainsi, le Royaume-Uni se montre peu coopératif avec la justice étrangère, ce qui ne l'empêche pas d'être sur la liste blanche de l'OCDE. Y figurer ne garantit d'ailleurs même pas la transparence fiscale du pays. Il suffit en effet de signer une convention fiscale ou un traité d'échange d'informations avec 12 pays – y compris avec un paradis fiscal - pour y être intégré. Monaco a été ainsi « blanchie » en passant presque tous ses accords avec d'autres paradis fiscaux.

En outre, ce système ne contraint en rien les paradis fiscaux à prendre pour partenaires les pays les plus pauvres, qui sont pourtant proportionnellement les plus spoliés. Autre paradoxe désavantageant ces derniers : selon le modèle d'échange d'information prôné par l'OCDE, le pays demandeur doit d'abord apporter la preuve qu'il y a eu fraude fiscale pour obtenir des informations en retour. Une démarche longue et coûteuse, voire impossible à mener à bien, quand il faut retrouver l'identité du fraudeur qui cache ses fonds sur un compte anonyme ou dans un trust. Enfin, les menaces du G20 auront sans doute effrayé quelques particuliers, mais elles n'ont en rien entamé l'enthousiasme des multinationales pour éviter l'impôt.

Pour que les pays du Sud ne restent pas les grands oubliés de la lutte contre les paradis fiscaux et que les multinationales soient mises face à leurs responsabilités sur le plan fiscal, nous demandons aux candidat(e)s aux élections régionales de s'engager à déclarer leur région « Territoire Stop paradis fiscaux ». Démarche qui consiste à adopter, en session de conseil régional, une déclaration politique (un « vœu ») qui :

- Invite le gouvernement à accentuer ses efforts contre les paradis fiscaux.
- Appelle les opérateurs économiques à aller vers un retrait de toutes leurs transactions dans les paradis fiscaux quand elles ne correspondent pas à des activités économiques réelles dans ce territoire.
- Engage la région à prendre en compte, dans ses critères d'attribution de marchés publics, la transparence de l'entreprise quant à ses activités, profits et impôts, pays par pays.



LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)

Pour une économie au service de la justice sociale

Journées de 18 heures, heures supplémentaires imposées non payées, salaires dérisoires, liberté syndicale bafouée : c'est le lot de bien des ouvrières et ouvriers dans les pays du Sud, avec en outre de nombreux cas d'emploi de personnes en dessous de l'âge minimum légal. Or on retrouve le produit de leur travail dans nombre de nos biens de consommation. Et pourtant la France est à l'origine de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, elle a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et celle de l'*Organisation Internationale du Travail* (OIT) qui abolissent le travail forcé ainsi que celui des enfants et qui exigent le respect de la liberté syndicale, le paiement d'un salaire minimum, un temps de travail hebdomadaire limité à 48 heures, dans des conditions respectant la santé et la sécurité des travailleurs.

Un tel décalage est-il soutenable ? Quels sont nos leviers d'action pour remettre l'économie à sa place, autrement dit au service du bien-être et de la dignité de tous, dans le respect des générations futures ?

Membre du **Forum Citoyen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises** (la RSE), le CCFD-Terre Solidaire milite au niveau européen et national pour que les entreprises fassent preuve de transparence en s'engageant dans une démarche de diffusion d'informations sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Force est de constater que la plupart d'entre elles manquent de cœur à l'ouvrage. « L'harmonisation et l'obligation de reporting serait contreproductive » ont considéré les lobbies industriels européens consultés sur la question en 2009 par la Commission européenne. En France, la loi *Nouvelles régulations économiques* (NRE) adoptée en 2001 impose aux entreprises cotées (elles sont plus de 750) de diffuser de telles informations, mais bon nombre d'entre elles se soustraient à cette obligation.

Achats publics éthiques

Si les lois sont perfectibles - et le Forum Citoyen pour la RSE s'efforce d'en convaincre les législateurs - utiliser le lien client-fournisseur peut aussi amener les entreprises à progresser. Ainsi, toute région ou collectivité territoriale qui s'engage en faveur d'achats publics éthiques incite alors les entreprises de la filière classique de l'économie marchande à développer des pratiques commerciales ou productives socialement responsables, et contribue à favoriser la mise en place de filières responsables. Les achats publics au sein de l'Union Européenne représentent 1000 milliards d'euros, soit 14% du PIB. En France, la commande publique monte à 113 milliards d'euros. C'est dire le poids des marchés publics dans l'économie et l'impact d'une consommation responsable, tant au niveau de l'Etat que des collectivités, sans parler de sa valeur d'exemple. Par ailleurs en prenant en charge le surcoût éventuel lié à l'introduction de produits plus éthiques, les collectivités permettent d'en démocratiser l'accès. C'est le cas, par exemple, de l'alimentation bio et équitable introduite dans la restauration des lycées ou celle des agents territoriaux.

Avec la loi Le Texier, votée en 1999, suite à une proposition du Parlement des enfants, les collectivités publiques ainsi que les établissements scolaires ont d'abord été invités à veiller à ce que les fournitures achetées pour les établissements scolaires n'aient pas requis l'emploi d'une main d'œuvre enfantine dans des conditions contraires aux conventions internationalement reconnues » (Art L 216-10 du code de l'éducation). Mais c'est la 1^{ère} réforme du Code des marchés publics, en mars 2001, qui offre véritablement à l'acheteur public la possibilité d'inclure dans ses appels d'offre des exigences sociales ou environnementales. Suite aux campagnes lancées par le collectif « **de l'éthique sur l'étiquette** », plus de 300 collectivités se sont prononcées en faveur d'achats publics respectueux des Droits de l'Enfant et de l'Homme au travail. Certaines s'organisent en réseau - dont l'un est animé par Cités Unies France - de manière à mutualiser les expériences et à créer des émules. Pourtant trop peu de collectivités usent de la possibilité d'introduire des clauses sociales dans leurs marchés publics.

Parce que nos régions se doivent de promouvoir la justice sociale au Sud comme au Nord, nous demandons aux candidats aux élections régionales de s'engager à :

- Voter une motion qui officialise une politique d'achat public responsable de la région.
- Insérer des clauses éthiques dans le cadre des marchés publics.
- Sensibiliser les citoyens de la région aux achats éthiques.
- S'engager dans un réseau « Achats publics éthiques », dans la perspective d'améliorer la démarche et de peser davantage sur les entreprises.

LA DÉFENSE DES DROITS DES ROMS

Les roms ont besoin du soutien des conseils régionaux

Victimes de graves discriminations dans leur pays d'origine et de conditions socio-économiques très difficiles, les Roms migrants seraient entre 10 000 et 15 000 en France. Bien qu'une majorité d'entre eux soient devenus ressortissants communautaires depuis le 1^{er} janvier 2007, les refus de scolariser leurs enfants, les intimidations policières et les expulsions musclées marquent leur quotidien en France. A tel point que, dans un rapport de novembre 2008, le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe demandait aux autorités françaises de mettre un terme à leurs « conditions de vie désastreuses ». Empêchés d'accéder au marché du travail en raison d'une période transitoire censée s'achever fin 2011 ou fin 2013, les Roms roumains et bulgares ne peuvent se prévaloir de ressources suffisantes exigées pour la régularité de leur séjour. L'absurdité des mesures qui précarisent chaque jour davantage ces populations, dont on ne pourra à terme refuser l'installation dans nos régions, plaide pour un accueil de qualité à construire avec les différents acteurs concernés : élu-es, représentant-es de l'Etat ainsi que les associations impliquées sur la question.

Pour le droit des enfants roms à l'éducation

Animé par le **réseau Romeurope**, un collectif pour le droit des enfants Roms à l'éducation, dont fait partie le CCFD-Terre Solidaire, souhaite attirer l'attention particulière des pouvoirs publics sur le sort des plus jeunes qui constituent près de la moitié de cette population. Rappelons que la France a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui engage les Etats parties à reconnaître « le droit de l'enfant à l'éducation », à prendre « des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire » et à encourager « l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendant ouvertes et accessibles à tout enfant ». Par ailleurs le code de l'Education rend l'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans ». Or l'exclusion de l'école constitue presque la norme pour les enfants présents en France, plus encore qu'en Roumanie. Cette situation les prive d'un repère spatial et temporel pourtant particulièrement nécessaire dans leur quotidien marqué par les pré-occupations de survie. Elle les expose en permanence aux dangers liés à l'insalubrité des squats et des bidonvilles comme à ceux des activités de la rue. A terme, c'est également toute perspective d'insertion économique et

sociale à l'âge adulte qui s'éloigne.

Pour que les enfants roms exercent leurs droits à l'éducation en France, plusieurs conditions doivent être réunies :

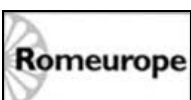
- La stabilité des familles, mais les préfetures et les tribunaux ne prennent généralement pas en compte la présence d'enfants scolarisés sur un lieu de vie dans le cadre d'une procédure d'expulsion.

- L'application du principe d'affectation immédiate dans les écoles des élèves physiquement présents sur un territoire alors que, dans les faits, les familles doivent faire face à des exigences abusives de justificatifs et que les délais d'affectation dans un établissement sont souvent anormalement longs.

- Des conditions matérielles décentes qui permettent aux familles de se tourner vers l'école plutôt que de compter sur les enfants pour contribuer à la survie économique. Or la logique actuelle est de condamner la mendicité ou le travail des enfants roms en France, tout en interdisant aux adultes de travailler et en leur refusant les prestations sociales qui, au titre de la protection de l'enfance, permettraient d'assurer leur subsistance et les frais liés à la scolarisation.

Dans ce contexte, nous demandons aux candidat-es aux élections régionales de s'engager à contribuer à inverser les logiques de discrimination et d'exclusion à l'encontre des Roms :

- En appelant à la fin des mesures transitoires qui empêchent les Roms d'origine bulgare et roumaine de travailler légalement.
- En soutenant la scolarisation des jeunes
- En garantissant l'égal accès à la formation y compris aux jeunes ressortissants communautaires soumis à des mesures transitoires.
- En luttant contre les stéréotypes négatifs dont les Roms font l'objet et en valorisant leur culture.
- En réunissant les acteurs de l'Etat du niveau régional (Préfets de région, Préfets de département, Préfets de police...) avec les élu-es et les associations appliquées dans le but de trouver des solutions notamment en faveur d'un accès aux soins et à un logement digne.



Retrouvez des informations auprès du collectif « Romeurope » sur le site www.romeurope.org

LA DÉFENSE DES DROITS DU PEUPLE PALESTINIEN

Solidaire du peuple palestinien

En portant une attention particulière à leurs relations extérieures, les conseils régionaux peuvent jouer un rôle important dans le développement des Territoires palestiniens, dans les domaines économique, social ou culturel. Les élu-es régionaux(ales) peuvent aussi contribuer à agir en faveur du respect des droits des Palestiniens.

Pour les Palestiniens, 38% de leur territoire, notamment Jérusalem-Est, est inaccessible en raison des colonies israéliennes qui ne cessent de se multiplier. Dernier outil en date du régime de contrôle israélien, le mur - déclaré illégal par la Cour internationale de justice de La Haye il y a 5 ans - fragmente la Cisjordanie en six zones séparées les unes des autres et achève d'asphyxier les populations palestiniennes.

La situation est particulièrement tragique dans la bande de Gaza, victime d'un blocus long de plusieurs années et qui vécut, l'hiver dernier, l'opération israélienne la plus meurtrière depuis 1967. Un an après, aucune reconstruction n'y est encore possible. Des 4 000 produits autorisés par Israël avant juin 2007, moins d'une quarantaine restent tolérés et se limitent aux produits de première nécessité : nourriture, médicaments ... Ce blocus qui sanctionne l'ensemble des habitants pour des crimes qu'ils n'ont pas commis personnellement, constitue une punition collective proscrite par le droit international. Une mission d'enquête menée par le Juge Richard Goldstone a été mandatée par les Nations unies pour « *enquêter sur toutes les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire* » commises dans la bande de Gaza dans l'hiver 2007/ 2008. Le rapport de cette mission menée par Richard Goldstone conclut que « *ce qui a eu lieu fin 2008 et début 2009 correspond à une attaque délibérément disproportionnée destinée à punir, humilier et terroriser une population civile, diminuer radicalement ses capacités économiques (l'empêchant de travailler et de subvenir à ses besoins), et renforcer une situation de dépendance et de vulnérabilité* ».

La coopération avec l'occupation israélienne

En dépit de ces violations du droit international, des entreprises françaises sont impliquées dans des activités liées à la colonisation israélienne favorisant ainsi son expansion. C'est le cas d'Alstom et Véolia qui ont conclu un contrat prévoyant la construction et l'exploitation d'une ligne de tramway entre Jérusalem-Ouest et deux colonies de Jérusalem-Est. La banque franco-belge Dexia, spécialisée dans le financement de collectivités locales, finançait, via sa filiale israélienne, le développement de colonies dans les territoires occupés palestiniens. Ces entreprises ont parfois des contrats avec des collectivités territoriales françaises.

Par ailleurs, de nombreux produits agricoles sur le marché européen proviennent des colonies israéliennes présentes en Cisjordanie. La compagnie Agrexco fait par exemple partie des entreprises israéliennes qui exportent ces produits. Elle s'installera prochainement dans le port de Sète avec le soutien du conseil régional du Languedoc-Roussillon. Les régions auraient-elles vocation à soutenir l'occupation israélienne ?

Dans ce contexte, le CCFD-Terre Solidaire demande, avec les associations réunies au sein de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine, aux candidat-es aux élections régionales, de dénoncer les violations des droits humains commises envers le peuple palestinien, de jouer un rôle dans la lutte contre son enfermement et la fragmentation de ses territoires et de s'engager pour l'arrêt de la coopération directe ou indirecte avec l'occupation israélienne :

- En appelant à la fin du blocus de la bande de Gaza et au démantèlement des colonies ;
- En déléguant une mission d'élu-es dans les territoires palestiniens ;
- En s'investissant dans des projets de coopération décentralisée avec des collectivités palestiniennes dans le domaine de la santé, de l'agriculture, de l'éducation ou de l'environnement, notamment dans le cadre du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine ;
- En incitant leur région ou des entreprises de leur région à ne pas collaborer avec une entreprise israélienne implantée illégalement dans les territoires palestiniens occupés.
- En refusant de recourir à une entreprise française impliquée dans des activités liées à la colonisation israélienne, à rompre ou à ne pas renouveler un contrat avec ce type d'entreprise.